

RECU POUR SOLDE DE TOUT COMPTE

Je soussigné (NOM, Prénom du salarié)

demeurant à

.....

certifie que mon employeur, M. (NOM, Prénom)

m'a réglé ce jour la somme de euros,

correspondant au salaire brut de euros

dont le détail suit :

-	-
-	-
-	-
-	-

Le présent reçu a été établi en double exemplaire, dont un m'a été remis.

Fait à le

(1)

Signature du salarié,

(1) la mention « pour solde de tout compte » doit être entièrement écrite de la main du salarié et précéder la signature.

Conformément à l'article L1234-20 du nouveau code du travail, ce reçu pour solde de tout compte peut être dénoncé par écrit dans les six mois qui suivent sa signature. Au-delà de ce délai, il devient libératoire pour les sommes qui y sont mentionnées.